

CH_VB 1696 2000-0636 vom 28. März 2000

Bundesverwaltung, 2000-03-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_1696_2000-0636

FR: CH_VB 1696 2000-0636 du 28 mars 2000

IT: CH_VB 1696 2000-0636 del 28 marzo 2000

Volltext

1696 2000-0636 Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers Décisions de la Direction fédérale des forêts - Commune d'Albeuve FR, Equipements de desserte L'Arche et la Cuvignette, No de projet 421.1-FR-0000/0033 - Commune de Chermignon VS, Amélioration des conditions de gestion Centre forestier de la Louable Contrée, No de projet 421.2-VS-2058/0001 Voies de recours Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire. Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78). 28 mars 2000 Direction fédérale des forêts

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 12 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 28.03.2000 Date Data Seite 1696-1696 Page Pagina Ref. No 10 124 397 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.